

REGLEMENT DE L'OPERATION

ALSO Pulse

Commandez sur le webshop, cumulez vos avantages et tentez de gagner

Du 1er octobre au 31 décembre 2026

L'essentiel en 30 secondes

1 Commandez sur le webshop ALSO France	2 Cumulez jusqu'à 300 € de cashback par compte client	3 Tentez de gagner l'une des 3 Fiat Topolino
--	--	--

Index

1. Qui organise ALSO Pulse ?	2
2. Quand se déroule le l'Opération ?	3
3. Qui peut participer ?	3
4. Deux mécaniques complémentaires	3
5. Comment fonctionne le cashback ?	3
5.1. Les règles à retenir	3
5.2. Où trouver les produits et services éligibles ?	4
6. Attribution du cashback.....	4
7. Participation aux tirages au sort des Fiat Topolino	4
7.1. Calendrier des tirages	4
7.2. Désignation et information des gagnants	5
7.3. Détails de la dotation	5
7.4. Politique interne relative aux avantages commerciaux	6
8. Données personnelles.....	6
9. Fraude, annulation et responsabilité	6
10. Acceptation, réclamations et droit applicable	7
11. Questions fréquentes	7

1. Qui organise ALSO Pulse ?

ALSO France, société par actions simplifiée au capital de 14 500 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 391 141 140 et dont le siège social est situé 10 avenue des Louvresses, 92230 Gennevilliers, organise l'Opération avec obligation d'achat « ALSO Pulse » (ci-après l'Opération »).

Le présent règlement précise les conditions de participation, les modalités d'attribution du cashback et les règles des tirages au sort. L'Opération est organisée en France métropolitaine, hors Corse.

2. Quand se déroule le l'Opération ?

L'Opération se déroule du 1er octobre 2026 au 31 décembre 2026 inclus. Les dates d'enregistrement, de validation et de facturation figurant dans les systèmes d'ALSO France font foi.

3. Qui peut participer ?

L'Opération est réservée aux revendeurs professionnels clients d'ALSO France qui remplissent toutes les conditions suivantes :

- Disposer d'un compte client webshop actif ;
- Passer une commande sur le webshop ALSO France pendant la durée de l'Opération ;
- Faire valider et facturer cette commande ;
- Conserver le numéro de facture et fournir, si nécessaire, les justificatifs demandés par ALSO France.

Ne peuvent pas participer :

- Les collaborateurs d'ALSO France, les prestataires ayant contribué à l'organisation de l'Opération et les membres de leur foyer ;
- Les clients dont la commande est annulée, retournée, impayée ou frauduleuse ;
- Les commandes passées par EDI, e-mail, téléphone ou tout autre canal que le webshop.

4. Deux mécaniques complémentaires

Cashback	Tirages au sort
10 €, 20 € ou 30 € par commande éligible, cumulables dans la limite de 300 € par compte client.	3 Fiat Topolino mises en jeu, à raison d'un véhicule attribué par tirage.

5. Comment fonctionne le cashback ?

Le cashback est calculé commande par commande. Une commande ne peut obtenir qu'un seul palier, correspondant au palier le plus élevé atteint. Les produits et services nécessaires doivent figurer sur la même commande et la même facture.

Cashback	Composition de la commande	Exemples de catégories
10 €	Au moins 1 produit de base éligible	PC, imprimante, serveur ou switch
20 €	Au moins 1 produit de base + 1 produit attaché éligible	Dock, casque ou sacoche
30 €	Au moins 1 produit de base + 1 produit attaché + 1 service éligible	Care Pack, garantie ou autre service éligible

5.1. Les règles à retenir

- Les paliers ne s'additionnent pas sur une même commande.
- Le nombre d'unités d'une même référence n'augmente pas le cashback. Exemple : 30 PC éligibles seuls donnent droit à 10 €, et non à 300 €.
- Les cashbacks de commandes distinctes sont cumulables dans la limite totale de 300 € par compte client pendant l'Opération.
- Le cashback est crédité sous forme d'avoir commercial utilisable exclusivement sur une commande future.
- Une annulation, un retour, un impayé ou une fraude entraîne l'annulation ou la reprise du cashback concerné.

5.2. Où trouver les produits et services éligibles ?

Les produits et services éligibles sont identifiables directement sur le webshop ALSO France grâce à la mention « ALSO Pulse » affichée sur les références concernées.

ALSO France peut également présenter une sélection recommandée, mais non exhaustive, dans les newsletters adressées aux clients, sur la page de présentation de l'Opération et dans les espaces dédiés accessibles depuis le webshop.

Tout produit ou service portant la mention « ALSO Pulse » sur le webshop est considéré comme éligible, même s'il n'est pas explicitement présenté dans les communications de l'opération.

6. Attribution du cashback

Toute commande éligible passée sur le webshop ALSO France pendant la durée de l'Opération, puis validée et facturée, ouvre droit au cashback correspondant au palier atteint sous réserve d'avoir complété le formulaire d'inscription et accepté les conditions légales de l'opération.

Le cashback est attribué sous forme d'avoir commercial crédité sur le compte client après vérification de l'éligibilité de la commande. Cet avoir est utilisable exclusivement sur une commande future et ne peut pas être appliqué à la commande qui l'a généré.

Les montants obtenus au titre de plusieurs commandes éligibles sont cumulables pendant toute la durée de l'Opération dans la limite de 300 € HT par compte client. Une fois ce plafond atteint, aucun cashback complémentaire ne peut être attribué. Cette limite n'affecte pas la participation aux tirages au sort.

7. Participation aux tirages au sort des Fiat Topolino

Toute commande éligible passée sur le webshop ALSO France pendant la durée de l'Opération, puis validée et facturée, donne automatiquement droit à une participation au tirage correspondant à sa période de facturation sous réserve d'avoir complété le formulaire d'inscription et accepté les conditions légales de l'opération.

Aucune inscription complémentaire n'est requise. Les informations associées au compte client webshop sont utilisées pour identifier le participant et contacter les gagnants.

Chaque numéro de facture éligible distinct donne droit à une chance. Une même facture ne peut être comptabilisée qu'une seule fois. Plusieurs factures éligibles distinctes donnent donc plusieurs chances pour le tirage concerné.

Lorsque plus de dix factures éligibles sont enregistrées sur une même période mensuelle pour un même compte revendeur, seules les dix premières factures éligibles retenues par ALSO France seront intégrées au tirage au sort correspondant.

Cette limitation s'applique uniquement à la participation au tirage au sort et n'a aucun impact sur l'attribution du cashback, qui demeure calculé selon les conditions prévues au présent règlement.

7.1. Calendrier des tirages

Période de facturation éligible	Date du tirage	Dotation
Du 01 octobre au 31 octobre 2026	02 novembre 2026	1 Fiat Topolino
Du 01 novembre au 30 novembre 2026	01 décembre 2026	1 Fiat Topolino
Du 01 décembre au 31 décembre 2026	31 janvier 2027	1 Fiat Topolino

Au total, trois Fiat Topolino sont mises en jeu, à raison d'un véhicule attribué lors de chacun des trois tirages.

Un même compte client ne peut remporter qu'une seule Fiat Topolino pendant toute la durée de l'Opération. Si un numéro de facture appartenant à un participant déjà déclaré gagnant est tiré au sort lors d'un tirage ultérieur, un nouveau tirage est effectué parmi les participations éligibles du tirage concerné. Cette restriction s'applique uniquement aux véhicules et n'a aucun impact sur le cashback.

Chaque tirage au sort sera réalisé de manière aléatoire au moyen de l'outil de tirage en ligne accessible sur le site Hasardio. ALSO France n'entretient aucun partenariat avec ce site et l'utilise uniquement comme support technique pour effectuer le tirage aléatoire.

Afin de préserver l'impartialité du tirage et de limiter les données traitées, seules les références des numéros de factures éligibles, communiquées par les participants via le formulaire officiel ALSO Pulse, seront renseignées dans l'outil. Aucune donnée nominative ou autre information relative aux participants ne sera transmise à ce site dans le cadre du tirage au sort.

7.2. Désignation et information des gagnants

À l'issue de chaque tirage, ALSO France vérifie l'éligibilité de la facture sélectionnée, de la commande correspondante et du participant concerné.

Sous réserve de cette vérification, le gagnant est contacté à l'adresse e-mail professionnelle associée à son compte client webshop. Il doit confirmer l'acceptation de son lot et fournir, le cas échéant, les informations nécessaires à sa remise.

En cas d'informations inexactes, d'inéligibilité, de refus de la dotation ou d'absence de réponse dans un délai de 15 jours, indiqué dans la notification, ALSO France peut procéder à un nouveau tirage parmi les participations éligibles du tirage concerné afin de désigner un gagnant de remplacement.

7.3. Détails de la dotation

Trois Fiat Topolino neuves sont mises en jeu. La valeur commerciale indicative de chaque véhicule est de 9 900 € TTC.

En cas d'indisponibilité pour une cause indépendante de la volonté d'ALSO France, le véhicule pourra être remplacé par une dotation de valeur équivalente ou supérieure. ALSO France n'agit ni au nom ni pour le compte du constructeur du véhicule et ne garantit ni la disponibilité d'une version spécifique.

Le modèle, le coloris, la finition et les équipements dépendent des disponibilités du constructeur, du distributeur ou du fournisseur au moment de la commande.

ALSO France prend en charge la fourniture du véhicule, son acheminement standard vers un point de livraison convenu en France métropolitaine et les formalités administratives nécessaires à son immatriculation.

Restent à la charge exclusive de l'entreprise gagnante : les frais de carte grise, les frais d'assurance, les options ou personnalisations non incluses, ainsi que les frais d'entretien, de recharge et, plus généralement, les coûts liés à l'utilisation, à la détention ou à la conservation du véhicule après sa remise.

La dotation est remise au représentant légal de l'entreprise gagnante, agissant pour le compte de celle-ci. Elle ne peut donner lieu à aucun remboursement, échange ou versement d'une contrepartie financière.

Les frais, dommages, pertes, vols ou détériorations survenant après la remise du véhicule ne peuvent être imputés à ALSO France, sauf disposition légale impérative contraire. Dès lors, le gagnant ne pourra prétendre à aucune indemnisation, compensation ou remboursement de la part d'ALSO France à ce titre.

7.4. Politique interne relative aux avantages commerciaux

La dotation attribuée dans le cadre de l'Opération est remise exclusivement au revendeur gagnant. À compter de sa remise, celui-ci en assume l'entière responsabilité, notamment quant à son attribution, à sa répartition, à son utilisation ou à sa mise à disposition éventuelle auprès de ses salariés, dirigeants, représentants ou de tout tiers. ALSO France ne saurait être tenue responsable des modalités d'utilisation de la dotation après sa remise au revendeur gagnant, ni des conséquences susceptibles d'en résulter au regard de la politique interne de ce dernier, de ses obligations professionnelles ou de la réglementation applicable.

8. Données personnelles

Dans le cadre de l'organisation et de la gestion de l'Opération « ALSO Pulse », ALSO France collecte et traite les données personnelles nécessaires à la participation des revendeurs professionnels, notamment : l'identité et les coordonnées professionnelles du représentant du revendeur, les informations relatives au compte client webshop, les données de commande et de facturation, les informations relatives au cashback attribué ainsi que, le cas échéant, les informations nécessaires à la remise des dotations.

Ces traitements sont fondés sur l'exécution du présent règlement et sur l'intérêt légitime d'ALSO France à assurer la bonne organisation de l'Opération, à vérifier l'éligibilité des participants, à enregistrer les participations, à attribuer les cashbacks, à réaliser les tirages au sort, à contacter les gagnants, à remettre les dotations et à prévenir toute fraude ou utilisation abusive de l'Opération.

Les données sont destinées aux services habilités d'ALSO France intervenant dans la gestion de l'Opération et peuvent être communiquées, dans la limite de leurs attributions, à des prestataires techniques ou logistiques agissant pour le compte d'ALSO France. Ces destinataires sont tenus de préserver la confidentialité et la sécurité des données conformément à la réglementation applicable.

Les données sont conservées pendant toute la durée nécessaire à la gestion de l'Opération et à l'attribution des avantages associés, puis archivées pendant une durée maximale de six (6) mois à compter de la remise de la dernière dotation. Elles pourront toutefois être conservées au-delà lorsque la loi l'exige ou pendant la durée nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense des droits d'ALSO France.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition pour motifs légitimes et, lorsque les conditions légales sont réunies, d'un droit à la portabilité de leurs données. Elles peuvent également définir des directives relatives au sort de leurs données après leur décès.

Ces droits peuvent être exercés auprès du Délégué à la protection des données d'ALSO France à l'adresse suivante : privacy.fr@also.com. Les personnes concernées disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL via le site : www.cnil.fr.

9. Fraude, annulation et responsabilité

Toute fraude ou tentative de fraude, création artificielle ou fractionnement abusif de commandes, utilisation de comptes multiples, déclaration inexacte, manipulation, annulation, retour ou impayé peut entraîner l'exclusion du participant, l'annulation du cashback ou de la participation, ainsi que la restitution de tout avantage indûment reçu.

ALSO France peut modifier, suspendre, écourter, prolonger ou annuler tout ou partie de l'Opération en cas de force majeure, de fraude, d'indisponibilité de la dotation, de dysfonctionnement technique ou de toute circonstance indépendante de sa volonté. Toute modification substantielle sera communiquée aux participants par un moyen approprié.

Dès la remise de la dotation à l'entreprise gagnante, celle-ci en assume l'entière responsabilité, notamment quant à son attribution, son utilisation ou sa mise à disposition éventuelle auprès de ses salariés, dirigeants, représentants ou de tout autre tiers.

Les frais, dommages, pertes, vols ou détériorations survenant après la remise du véhicule ne peuvent être imputés à ALSO France, sauf disposition légale impérative contraire.

10. Acceptation, réclamations et droit applicable

La participation à l'Opération implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Celui-ci est accessible depuis la page ALSO Pulse et peut être obtenu sur simple demande auprès d'ALSO France pendant toute la durée de l'opération.

Le présent règlement est soumis au droit français. Toute réclamation relative à l'Opération doit être adressée par écrit à ALSO France à l'adresse suivante :

ALSO France

10 avenue des Louvresses
92230 Gennevilliers - France

Les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut d'accord amiable, tout litige relatif au règlement ou à l'Opération sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

11. Questions fréquentes

Qui peut participer ?

Tout revendeur professionnel client d'ALSO France disposant d'un compte webshop actif et respectant les conditions du règlement.

Quelles commandes sont éligibles ?

Uniquement les commandes passées sur le webshop ALSO France pendant la durée de l'Opération, puis validées et facturées. Les commandes transmises par EDI, e-mail, téléphone ou tout autre canal sont exclues.

Comment identifier les produits éligibles ?

Les produits et services participant à l'opération portent la mention « ALSO Pulse » sur le webshop ALSO France.

Le cashback est-il cumulable ?

Oui. Les cashbacks de plusieurs commandes éligibles sont cumulables dans la limite totale de 300 € par compte client pendant toute la durée de l'Opération.

Comment augmenter mes chances de gagner une Fiat Topolino ?

Chaque numéro de facture éligible distinct donne une chance pour le tirage correspondant à sa période de facturation.

Puis-je gagner plusieurs Fiat Topolino ?

Non. Un même compte client ne peut remporter qu'une seule Fiat Topolino pendant toute la durée de l'Opération.

Que se passe-t-il si une commande est annulée, retournée ou impayée ?

La commande perd son éligibilité. Le cashback et la participation au tirage associés peuvent être annulés.

Comment les gagnants sont-ils informés ?

Ils sont contactés par e-mail à l'adresse professionnelle associée à leur compte client webshop, après vérification de leur éligibilité.

Fait à Gennevilliers, le 22 septembre 2026
ALSO France